



**Délibération du Conseil d'Administration  
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt six le 27 avril, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Présidence de Monsieur Laurent LAFAYE.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 14 avril 2026

**PRÉSENTS :** D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - S. MOURET - M. TRICARD - J. MORIN - JL. CHAUMON - JF. MELLIER - C. GOUDOUD - C. GAUJARD - E. HELIER-TAUTER - C. DEMATHIEU - L. LAFAYE.

**ABSENTS EXCUSÉS :** L. FRION - D. NICOT (procuration à D.BARRIÈRE).

**OBJET : CONSTATATION RÉSULTATS 2025**

Vu la délibération D2026CCAS04 approuvant le budget primitif avec un résultat antérieur de 0,00 € en section d'investissement et 0, 00 € en section de fonctionnement,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, sur le résultat de l'année 2025,

**DÉCIDE**

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2025 comme suit :

**Section d'investissement :**

Résultat de clôture (001) :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

**Section de fonctionnement :**

Résultat de clôture :	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068 – Affectation du résultat)	0,00 €
Affectation complémentaire (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé )	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) :	0,00 €

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : .0 Abstention : 0 Unanimité : 13

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 27 avril 2026,

Le président du CCAS,



Laurent LAFAYE \*

D2026CCAS13